

**Département des Côtes d'Armor**  
**GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**  
**SEANCE DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 15 novembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la MJC à Bégard le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BIAVA Denis (suppléant) ; BILLAUX Béatrice ; BURLLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
BOUCHER Gaëlle	à RASLE-ROCHE Morgan
ECHEVEST Yannick	à LE FOLL Marie-Françoise
GIUNTINI Jean-Pierre	à GUILLOU Claudine
HAGARD Elisabeth	à SIMON Yvon
LE CREFF Jacques	à CALLONNEC Claude
LE JANNE Claudie	à LE BLEVENNEC Gilbert
LEYOUR Pascal	à JOBIC Cyril
LINTANF Joseph	à PRIGENT Christian
NAUDIN Christian	à PUILLANDRE Elisabeth
PIRIOU Claude	à LE GAOUYAT Samuel
SCOLAN Marie-Thérèse	à LOZAC'H Claude
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; LARVOR Yannick ; LE HOUEROU Annie ; LE VAILLANT Gilbert ; MANGOLD Jacques ; MOZER Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; PRIGENT Marie-Yannick ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

Présents	63
Procurations	13
Absents	12

Date d'envoi de la convocation

Mardi 08 novembre 2022

DEL2022-11-214

Commande publique

**CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE  
SECTEUR PAIMPOL : AVENANT N°3**

Guingamp-Paimpol Agglomération a confié la gestion de son service public d'eau potable sur le secteur de l'ancienne communauté de commune de Paimpol Goëlo à la SAUR par contrat d'affermage.

Dans le cadre de la rénovation de son patrimoine, l'agglomération a réalisé des travaux de construction d'une nouvelle station de production d'Eau potable sur ce territoire. Cette prestation de travaux a été complétée avec l'intégration d'un traitement complémentaire pour répondre à la problématique des pollutions aux substances appelées « Métabolites » dont des traces ont été détectées dans les eaux brutes. Cette nouvelle usine est donc un équipement supplémentaire mis en route, amené à remplacer l'usine actuelle.

Dans le cadre du contrat, il est prévu de redéfinir les coûts de gestion pour le délégataire à la mise en route de cette nouvelle station de production.

L'avenant a pour objet les points suivants :

- La prise en compte des frais de mise en route de la nouvelle station ;
- Les moins-values liées à l'arrêt de la station d'eau potable de Moulin Besconds ;
- Le coût lié à l'exploitation de la nouvelle usine de production dite « de la Petite Tournée » ;
- Le surcoût lié à l'intégration du traitement des Métabolites, notamment lié aux réactifs supplémentaires et aux retraitements des boues issues du traitement ;
- La modification des tarifs de base du délégataire ;
- La date d'effet de l'avenant prévue à compter de la date à laquelle il aura acquis son caractère exécutoire.

**Vu** l'article L. 1411-6 du CGT, modifié par l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 - article 58 qui stipule que tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante ;

**Vu** le projet d'avenant annexé ;

**Vu** l'avis de la commission DSP réunie le 4 novembre 2022 ;

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :**

- **D'approuver l'avenant n°3 au contrat de délégation du service public d'Eau potable - aire de Paimpol ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer cet Avenant, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Gilbert LE BLEVENNEC